

FACILITATOR

Energiedelen & energiegemeenschappen



FACILITATOR ENERGIEDELEN & ENERGIEGEMEENSCHAPPEN

INHOUD

01 - ROL VAN DE FACILITATOR

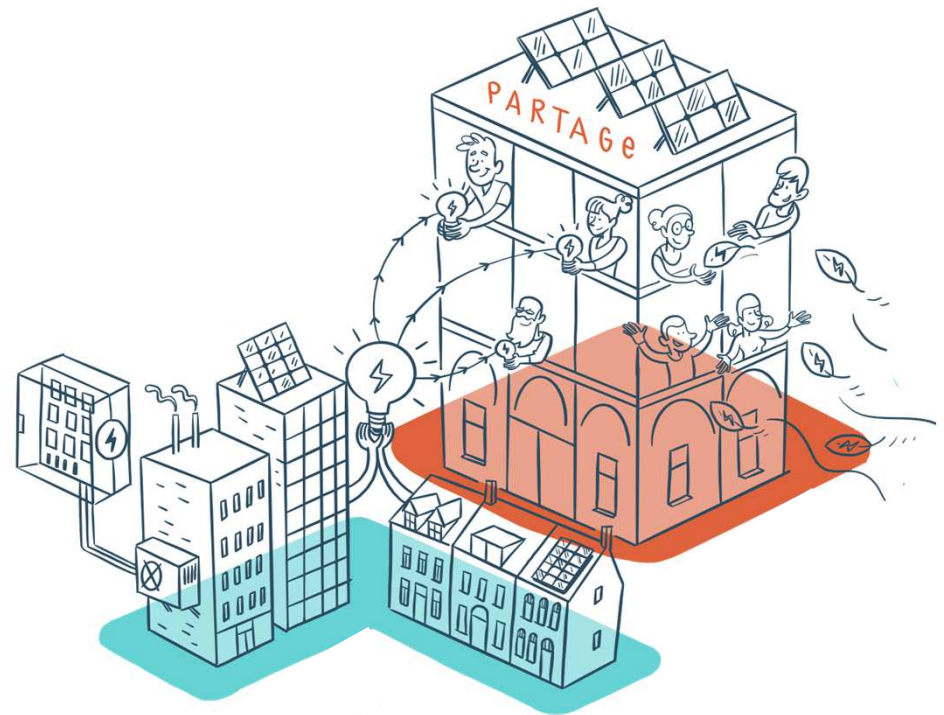
Principes en missie

02 - INDIVIDUELE ONDERSTEUNING

Algemene informatie

Hulpmiddelen

03 - CONTACT



FACILITATOR ENERGIEDELEN & ENERGIEGEMEENSCHAPPEN

Principes & missie



MISSIE VAN DE FACILITATOR

- 
- De opstart van energiedelen en energiegemeenschappen **bevorderen**
 - Een volledig **gratis** begeleiding
 - Gefinancierd en beheerd door **Leefmilieu Brussel**
 - Aangeboden **diensten**
 - Algemene informatie
 - Ontwikkeling hulpmiddelen
 - Individuele begeleiding



AANGEBODEN DIENSTEN

Begeleiding, hulpmiddelen en algemene informatie



INDIVIDUELE ONDERSTEUNING

- We bieden een begeleiding op maat tijdens de verschillende fasen van uw project
- Niet-substitutiebeginsel
 - > De projectdrager onderneemt de nodige stappen met de steun van de Facilitator
- Onze ondersteuning eindigt bij autonomie van het project



ALGEMENE INFORMATIE

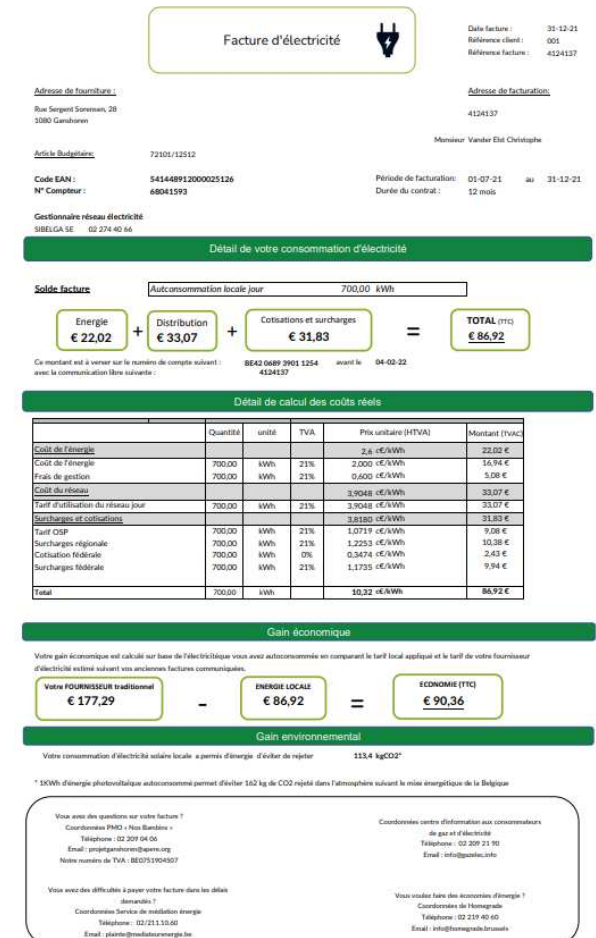
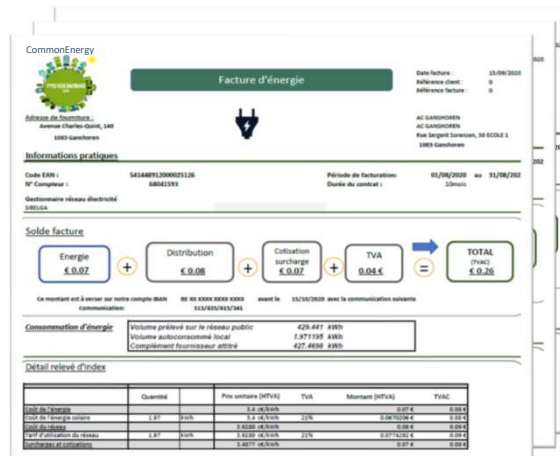
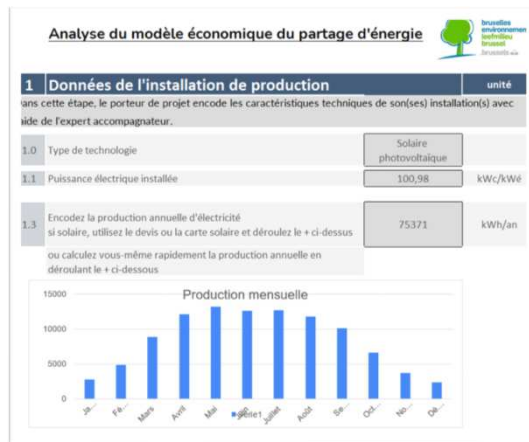
- Ontwikkeling van informatiemateriaal: informatiebladen, video's, ...
- Organisatie van evenementen: workshops, conferenties, ...
- Op verzoeken van belanghebbenden antwoorden



HULPMIDDELEN

Techno-economisch :

- Definitie van het type energiedelen
- Analyse van de rendabiliteit van het project
- Templates voor facturatie
- ...



HULPMIDDELEN

Juridisch :

- Opstellen van contracten tussen deelnemers
- Opstellen van statuten

C

Convention Communauté - Consommateurs

La présente convention a été établie en date du/...../.....

Entre

[Nom], [Prénoms], [N° d'identification], [N° de registre national], et domicilié(e) à [Adresse postale] [Adresse e:03000].

N° compte en banque

[Nom de la société], [Forme de la société], dont le siège social est en [Adresse du siège social] [Adresse e:03000], immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro [N° de registre national], représentée par [Madame/Monsieur] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

N° compte en banque

N° compte en banque : [compléter]

N° compte en banque : [compléter]

ET

[Nom de la communauté d'énergie], [Forme de la société], dont le siège social est sis [Adresse du siège social] [Adresse e:03000], immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro [N° de registre national], représentée par [Madame/Monsieur] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

Ci-après désigné(e) le « Consommateur » d'une part.

Ci-après désignée « Communauté » d'autre part.

Ci-après désigné(e) le « Consommateur » d'une part.

Ci-après désignée « Communauté » d'autre part.

Il est convenu

Ci-après désignées collectivement les « Parties » ou individuellement une « Partie ».

Il est convenu ce qui suit :

STATUTS DE L'ASBL « »

Les fondateurs soussignés :

1

2

Réunis en assemblée le....., sont convenus de constituer une association et d'en accepter unanimement à cet effet les statuts suivants.

Forme juridique, dénomination, siège, but, objet et durée

Titre 1 – L'association

1.1. Forme juridique

L'association est constituée sous la forme d'une entité dotée de la personnalité juridique et plus spécifiquement, sous la forme d'une association sans but lucratif (dénommée ci-après « ASBL »).

1.2. Dénomination

L'asbl est dénommée « », en abrégé « ».

Remarques :

Cette dénomination doit figurer sur tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande, sites Internet et autres documents, sous forme électronique ou non, émanant de l'association, immédiatement précédée ou suivie des mots « association sans but lucratif » ou de l'abréviation « ASBL » et accompagnée de la mention précise du siège.

Les documents doivent contenir :

- la dénomination de la personne morale, la forme légale, en entier ou en abrégé,
- l'indication précise du siège de la personne morale,
- le numéro d'entreprise,
- les termes "registre des personnes morales" ou l'abréviation "RPM" suivis de l'indication du tribunal du siège de la personne morale, (Afin de connaître le Tribunal de l'entreprise compétent en fonction de votre siège, consultez <https://competence-territoriale.just.fgov.be>)
- le numéro d'au moins un compte dont l'association est titulaire auprès d'un établissement de crédit établi en Belgique,
- le cas échéant, l'adresse électronique et le site Internet de la personne morale,
- le cas échéant, l'indication que la personne morale est en liquidation.

Toute personne qui intervient pour l'association dans un document visé ci-dessus où l'une de ces mentions ne figure pas, peut être déclarée personnellement responsable de tout ou partie des engagements qui y sont pris.

1.3. Siège

Le siège social de l'ASBL est établi sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale et plus précisément à l'adresse suivante

1.4. Durée

L'ASBL est constituée pour une durée indéterminée.

CONTACT



Contact

Facilitator energiedelen en energiegemeenschappen

Leefmilieu Brussel

Thurn & Taxis site
Havenlaan 86C/3000
B - 1000 Brussel

Online formulier

<https://leefmilieu.brussels/burgers/news/een-nieuwe-facilitator-voor-energiedelen>

E-mailadres

facilitator-edeg@leefmilieu.brussels



VRAGEN

